CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bastide Saint Julien - Chambres d'hôtes

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») définissent les droits et obligations de la Bastide Saint Julien et de ses clients dans le cadre de la réservation et de l'exécution des prestations d'hébergement proposées au sein de l'établissement.
Elles ont pour objet de fixer les conditions de réservation, de paiement, de modification, d'annulation, de séjour ainsi que les droits et obligations réciproques des parties.
Toute réservation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent exclusivement aux prestations d'hébergement en chambres d'hôtes proposées par la Bastide Saint Julien.
Elles ne s'appliquent pas aux prestations de restauration, aux privatisations, aux mariages, aux séminaires, aux ateliers culinaires, aux événements ou à toute autre prestation faisant l'objet de conditions particulières ou d'un contrat spécifique.
Les présentes CGV sont accessibles sur le site internet de la Bastide Saint Julien et peuvent être communiquées à tout client qui en fait la demande.

Article 3 – Acceptation des Conditions Générales de Vente

Toute réservation, qu'elle soit effectuée par téléphone, courrier électronique, sur le site internet de la Bastide Saint Julien ou par tout autre moyen, implique la prise de connaissance et l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.
Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant la validation de sa réservation.
Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document, sauf accord écrit exprès de la Bastide Saint Julien.

TITRE II – RÉSERVATION

Article 4 – Réservation

Toute réservation est réputée ferme et définitive après confirmation écrite de la Bastide Saint Julien et réception des sommes prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.
La Bastide Saint Julien se réserve le droit de refuser toute réservation incomplète, irrégulière ou ne respectant pas les présentes CGV.
La réservation est personnelle. Elle ne peut être cédée à un tiers sans l'accord préalable et écrit de la Bastide Saint Julien.

BASTIDE
SAINT JULIEN

Article 5 – Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros (€), toutes taxes comprises (TTC), sauf indication contraire.
Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation.
La Bastide Saint Julien se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, aucune modification tarifaire ne sera appliquée aux réservations déjà confirmées.
Les prestations non expressément comprises dans le prix de la réservation feront l'objet d'une facturation complémentaire.
Les éventuelles taxes ou contributions rendues obligatoires par la réglementation en vigueur, notamment la taxe de séjour, sont facturées selon les dispositions applicables à la date du séjour.

Article 6 – Modalités de paiement

Pour toute réservation effectuée directement auprès de la Bastide Saint Julien (par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de réservation directe), le versement d'arrhes correspondant à 50 % du montant total du séjour est exigé au moment de la réservation.
Le solde du séjour est exigible au plus tard lors du départ.
Pour toute réservation effectuée sur le site internet de la Bastide Saint Julien, le règlement de 100 % du montant total du séjour est exigé au moment de la réservation.
La Bastide Saint Julien se réserve le droit de refuser toute réservation en l'absence du règlement demandé.
Les règlements peuvent être effectués par les moyens de paiement acceptés par la Bastide Saint Julien au moment de la réservation ou du séjour.

Article 7 – Garantie bancaire

La Bastide Saint Julien se réserve le droit de demander au client, lors de son arrivée, la présentation d'une carte bancaire à titre de garantie.
Cette garantie a pour seul objet de couvrir les sommes restant éventuellement dues, les dégradations constatées, les frais de remise en état, de nettoyage exceptionnel ou tout autre préjudice imputable au client.
La présentation de cette garantie bancaire ne constitue pas un paiement anticipé.

Article 8 – Modification de réservation

Toute demande de modification de réservation doit être adressée à la Bastide Saint Julien dans les meilleurs délais.
Les demandes de modification demeurent soumises aux disponibilités de l'établissement et ne pourront produire effet qu'après accord écrit de la Bastide Saint Julien.
La Bastide Saint Julien ne peut garantir la possibilité de modifier les dates du séjour, sa durée, le nombre de personnes ou les prestations réservées.
Toute modification acceptée pourra entraîner une révision du tarif applicable.

Article 9 – Annulation par le client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.
En cas d'annulation plus de 72 heures avant la date prévue d'arrivée :
pour les réservations effectuées directement auprès de la Bastide Saint Julien, les arrhes versées seront remboursées, déduction faite d'un montant forfaitaire de 100 € TTC, correspondant aux frais de gestion, de traitement et d'annulation du dossier ;
pour les réservations effectuées sur le site internet de la Bastide Saint Julien, les sommes versées seront remboursées, déduction faite d'un montant forfaitaire de 100 € TTC, correspondant aux frais de gestion, de traitement et d'annulation du dossier.
En cas d'annulation moins de 72 heures avant la date prévue d'arrivée, de non-présentation du client (« no-show ») ou de départ anticipé :
les arrhes versées restent acquises à la Bastide Saint Julien pour les réservations directes ;
les sommes versées restent acquises à la Bastide Saint Julien pour les réservations effectuées sur le site internet.
Aucun remboursement ne pourra être réclamé au titre des prestations non consommées.

Article 10 – Annulation par la Bastide Saint Julien

Dans l'hypothèse où la Bastide Saint Julien serait contrainte d'annuler une réservation pour un motif qui lui est imputable, le client en sera informé dans les meilleurs délais.
Les sommes versées seront intégralement remboursées dans un délai maximal de quatorze (14) jours.
La Bastide Saint Julien pourra proposer, sans y être tenue, une solution d'hébergement présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures.
Cette annulation ne pourra donner lieu au versement d'aucune indemnité ou de dommages et intérêts, sauf disposition légale contraire.

TITRE III – LE SÉJOUR

Article 11 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.
Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution des obligations est suspendue pendant toute la durée de celui-ci, sauf si le retard qui en résulterait justifie la résolution du contrat.
Lorsque l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit. Les sommes correspondant aux prestations qui n'auront pu être exécutées seront remboursées, sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre au versement de dommages et intérêts.

Article 12 – Absence de droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, les prestations d'hébergement proposées par la Bastide Saint Julien, devant être fournies à une date ou à une période déterminée, ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu pour les contrats conclus à distance.
En conséquence, le client ne peut exercer un droit de rétractation de quatorze (14) jours après la conclusion de sa réservation.
Toute réservation demeure toutefois soumise aux conditions de modification et d'annulation prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 13 – Arrivée

Les chambres sont mises à la disposition des clients à partir de 16 h 00 le jour de leur arrivée, sauf accord préalable de la Bastide Saint Julien.
Le client est invité à communiquer, dans la mesure du possible, son heure approximative d'arrivée afin de faciliter son accueil.
Toute arrivée prévue après 20 h 00 devra impérativement être signalée à la Bastide Saint Julien.
À défaut d'information préalable, la Bastide Saint Julien ne pourra garantir l'accueil du client dans les conditions initialement prévues.
En cas de non-présentation sans information préalable, les dispositions de l'article 9 des présentes Conditions Générales de Vente seront applicables.
La Bastide Saint Julien pourra demander la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité lors de l'arrivée.

Article 14 – Départ

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 h 00 le jour du départ, sauf accord préalable de la Bastide Saint Julien.
Le règlement de l'ensemble des sommes restant éventuellement dues est exigible au plus tard lors du départ.
Toute demande de départ tardif devra être formulée auprès de la Bastide Saint Julien et reste soumise aux disponibilités de l'établissement.
En cas de libération tardive de la chambre sans autorisation, la Bastide Saint Julien pourra facturer les frais engendrés lorsque ce retard perturbe l'organisation de l'établissement, notamment les opérations de nettoyage, de préparation des chambres ou l'accueil des clients suivants.

Article 15 – Occupation des chambres

Les chambres sont réservées pour un nombre déterminé de personnes, tel qu'indiqué lors de la réservation.
Le client s'engage à occuper personnellement la chambre et à ne pas permettre son utilisation par des personnes non déclarées lors de la réservation sans l'accord préalable de la Bastide Saint Julien.
Toute personne supplémentaire ou toute modification du nombre d'occupants devra être signalée avant son arrivée et pourra donner lieu à une adaptation tarifaire.
Pour des raisons de sécurité, d'assurance et de confort, la capacité maximale d'occupation de chaque chambre ne pourra être dépassée.
La Bastide Saint Julien se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne non déclarée.

Article 16 – Changement de chambre

Lorsque les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons techniques, de sécurité, d'organisation ou de maintenance, la Bastide Saint Julien pourra attribuer au client une chambre différente de celle initialement réservée.
La chambre proposée présentera des caractéristiques et un niveau de confort équivalents ou supérieurs à ceux de la réservation initiale.
Cette modification ne pourra donner lieu à aucune indemnisation, réduction tarifaire ou demande de dommages et intérêts.

Article 17 – Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas admis au sein de la Bastide Saint Julien.
Par exception, cette interdiction ne s'applique pas aux chiens guides et aux chiens d'assistance accompagnant les personnes en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur.
Tout animal introduit dans l'établissement en violation du présent article pourra entraîner le refus d'accès ou l'interruption immédiate du séjour, sans remboursement des prestations réservées.

Article 18 – Respect des lieux et de la tranquillité de l'établissement

Les clients s'engagent à respecter le caractère paisible de la Bastide Saint Julien, les lieux mis à leur disposition, les autres clients ainsi que le personnel de l'établissement.
Les chambres et les espaces communs doivent être utilisés conformément à leur destination et dans le respect des règles élémentaires de savoir-vivre.
Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les chambres ainsi que dans tout espace où cette interdiction est imposée par la réglementation ou la signalétique de l'établissement.
Les fêtes, réceptions privées ou rassemblements non autorisés sont interdits au sein de l'établissement.
La consommation de repas dans les chambres est autorisée uniquement avec l'accord préalable de la Bastide Saint Julien.
Les clients s'engagent à adopter un comportement respectueux et à éviter tout bruit susceptible de troubler la tranquillité des autres occupants, notamment entre 22 h 00 et 8 h 00.
Tout comportement susceptible de porter atteinte au calme, à la sécurité, à la tranquillité des autres clients ou au bon fonctionnement de l'établissement pourra entraîner la résiliation immédiate du séjour, sans remboursement des prestations restant à courir, sans préjudice des dommages et intérêts que la Bastide Saint Julien pourrait réclamer.

Article 19 – Piscine

La piscine est réservée exclusivement aux clients hébergés à la Bastide Saint Julien.
Elle est accessible de 9 h 00 à 20 h 00, sauf fermeture exceptionnelle décidée par la Bastide Saint Julien pour des raisons techniques, météorologiques, sanitaires ou de sécurité.
Les enfants demeurent sous la surveillance et l'entière responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde.
Chaque utilisateur s'engage à respecter les consignes de sécurité, les règles d'hygiène ainsi que les équipements mis à sa disposition.
L'utilisation de la piscine s'effectue sous la responsabilité exclusive des utilisateurs.
La Bastide Saint Julien ne pourra être tenue responsable des accidents résultant d'une utilisation non conforme des installations ou du non-respect des consignes de sécurité.

Article 20 – Responsabilité du client

Le client est responsable des dommages, dégradations ou pertes qu'il pourrait causer aux locaux, aux équipements, au mobilier ou à tout autre bien appartenant à la Bastide Saint Julien pendant la durée de son séjour.

Toute dégradation, disparition ou détérioration constatée pourra faire l'objet d'une facturation correspondant au coût de la remise en état, de la réparation ou du remplacement du bien concerné.
Le client s'engage à signaler dans les meilleurs délais tout incident ou dommage survenu pendant son séjour.
La Bastide Saint Julien se réserve le droit de prélever les sommes correspondantes sur la garantie bancaire éventuellement demandée au titre de l'article 7 des présentes Conditions Générales de Vente.

TITRE IV – RESPONSABILITÉ, DONNÉES PERSONNELLES ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Article 21 – Objets personnels

Les effets personnels, bagages, bijoux, valeurs, espèces, documents et, de manière générale, tous les biens appartenant au client demeurent sous sa seule responsabilité pendant toute la durée de son séjour.
La Bastide Saint Julien ne pourra être tenue responsable de la perte, du vol, de la disparition ou de la détérioration des effets personnels du client, sauf dans les cas où sa responsabilité serait engagée en application des dispositions légales en vigueur.
Il appartient au client de prendre toutes les précautions utiles pour assurer la conservation de ses biens personnels.

Article 22 – Objets oubliés

Tout objet oublié dans l'établissement pourra être restitué à son propriétaire sur simple demande.
Les frais d'emballage, d'expédition et, le cas échéant, d'assurance demeurent à la charge exclusive du client.
La Bastide Saint Julien s'engage à conserver les objets trouvés pendant une durée raisonnable, sous réserve de leur nature et des obligations légales applicables.
À défaut de réclamation dans un délai raisonnable, les objets non réclamés pourront être remis à une association, détruits ou éliminés, selon leur nature et leur état, sans que la responsabilité de la Bastide Saint Julien puisse être engagée.

Article 23 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de la réservation, du séjour ou de toute demande d'information font l'objet d'un traitement par la Bastide Saint Julien, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD) ainsi qu'à la loi Informatique et Libertés dans sa version en vigueur.
Les données collectées sont exclusivement destinées à la gestion des réservations, à l'exécution des prestations, au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'à la gestion de la relation client.
Sous réserve du consentement préalable du client lorsque celui-ci est requis, ces données pourront également être utilisées pour l'envoi d'informations relatives aux activités de la Bastide Saint Julien, à ses offres commerciales ou à ses événements.
Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées et conformément aux obligations légales applicables.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité de la Bastide Saint Julien.

Article 24 – Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation relative à un séjour devra être adressée à la Bastide Saint Julien dans les meilleurs délais afin de permettre la recherche d'une solution amiable.
A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :
MTV MEDIATION TOURISME VOYAGE - CS 30958-75383 PARIS CEDEX 08
Déposer une saisine - La Médiation Tourisme et Voyage

Article 25 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.
Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité.
Toute difficulté relative à l'interprétation, à l'éxécution ou à la validité des conditions génarale de vente est soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Draguignan.

TITRE V – DISPOSITIONS FINALES

Article 26 – Non-respect des présentes Conditions Générales de Vente

Le non-respect des présentes Conditions Générales de Vente, des consignes de sécurité, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement de la Bastide Saint Julien pourra entraîner, selon la gravité des faits constatés, le refus d'accès à certains services, la résiliation immédiate du séjour ou toute autre mesure rendue nécessaire afin de préserver la sécurité, la tranquillité des lieux et le bon fonctionnement de l'établissement.
Dans cette hypothèse, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement des prestations non consommées lorsque cette résiliation est exclusivement imputable à son comportement, sans préjudice des dommages et intérêts que la Bastide Saint Julien pourrait être amenée à réclamer.

Article 27 – Nullité partielle

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions conserveraient leur pleine validité et continueraient à produire leurs effets.
Le fait pour la Bastide Saint Julien de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 28 – Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2027.
Elles annulent et remplacent toute version antérieure.
La version applicable est celle en vigueur à la date de la réservation du séjour.

ANNEXE 1 – INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'arrivée

Check-in à partir de 16 h 00.
Toute arrivée prévue après 20 h 00 doit être signalée à la Bastide Saint Julien.

Horaires de départ

Check-out au plus tard à 11 h 00, sauf accord préalable de la Bastide Saint Julien.

Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner est servi tous les jours de 8 h 00 à 11 h 00.

Piscine

La piscine est réservée exclusivement aux clients hébergés.
Horaires d'ouverture : de 9 h 00 à 20 h 00.
Les enfants demeurent sous la surveillance et sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

Chambres

L'établissement est entièrement non-fumeur.
Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les chambres.
Les repas en chambre sont autorisés uniquement avec l'accord préalable de la Bastide Saint Julien.

Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.
Seuls les chiens guides et les chiens d'assistance accompagnant une personne en situation de handicap sont autorisés, conformément à la réglementation en vigueur.